

Date de convocation
le 18/09/2019

**SEANCE ORDINAIRE
DU 04 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre juin, vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude AVISSE, Maire.

Présents : Mr Jean-Claude AVISSE, Mr Eric FOIRE, Mr Guy HAZARD, Mr Benoit PENELLE, Mme Nathalie CRIMET, Mme Véronique CUVELLIER, Mr Cédric MILHAT, Mr Janick MELLIER

Absents excusés : Mme Sandrine ROCHE, Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT, Sébastien GUIDEZ.

Absents non excusés : Mr Tony GARBE, Mr Antoine NOEL

Mr Sébastien GUIDEZ donne pouvoir à Mr Eric FOIRE

Mme Sandrine ROCHE donne pouvoir à Mr Jean-Claude AVISSE

Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT donne pouvoir à Mr Cédric MILHAT

Secrétaire de Séance: Mme Nathalie CRIMET

I – VOTE DU COMPTE RENDU 24 JUILLET 2019

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité le compte-rendu.

II – TAXE AMENAGEMENT

Mr Avisse explique la taxe d'aménagement. Elle est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis et aux déclarations préalables. Cette taxe est calculée sur la base de la surface constructible. Le Conseil ne souhaite pas augmenter le taux.

III – POTEAU INCENDIE HUCHENNEVILLE

Mr Avisse informe le Conseil que le SDIS d'Amiens est venu contrôler toutes les bouches incendie des 5 hameaux. Le compte rendu du Sdis a révélé que 5 bouches incendie étaient défectueuses. Les 4 bouches incendie ont pu être réparé sauf une rue du Maréchal qui n'est pas réparable par le personnel de la SIAEP Huppy. Un devis a été demandé à SIAEP d'Huppy pour le changement de la bouche incendie rue du Maréchal, il s'élève à 2218.80€ TTC.
Le conseil vote et accepte le changement de la bouche incendie rue du Maréchal.

IV – SPECTACLE DE NOEL POUR LES ENFANTS

Mr Avisse a reçu plusieurs devis de spectacle. Après étude des devis avec le 1^{er} Adjoint, ils ont choisi le spectacle « La folle journée de Julie et compagnie » pour un montant de 1123€ TTC.

Le spectacle aura lieu à la salle des fêtes d'Huchenneville, le vendredi 20 décembre 2019 à 18h30.

A l'issue du spectacle, le père Noël viendra apporter un sachet de chocolats et une orange à chaque enfant.

V – OPERATIONS BRIOCHES

L'opération de la vente des brioches au profit des papillons blancs est reconduite le week end du 12 et 13 octobre et comme pour les années précédentes, ce sont les élus des différents hameaux qui en effectueront la distribution.

VI DECISION MODIFICATIVE

Mr le Maire informe que durant deux années, la commune avait embauché un emploi CUI subventionné par l'état. Or cette personne a été licencié et la subvention a continuer d'être versé à la commune. L'agence des services de paiement reclame le trop perçu par la commune soit 1229.27€. Pour pouvoir payer cette somme, nous devons remettre de l'argent dans un compte budgétaire Il s'agit d'imputer sur un autre chapitre une somme de 1500 euros dans le budget initial. le conseil vote et accepte à l'unanimité.

VII - FDE80

Monsieur le Maire présente la délibération du Comité de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en date du 25 janvier 2019 visée par la Préfecture le 03 mai 2019 approuvant les modifications statutaires de la FDE 80 et les nouveaux statuts proposés, notamment :

- la révision des périmètres des secteurs intercommunaux pour les rapprocher des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ;
- la création de nouvelles compétences optionnelles :
 - points de ravitaillement en gaz ou hydrogène
 - vidéo-protection
 - service public local de la donnée (élargissement du SIG à d'autres données)
 - production d'énergies renouvelables
- la mise à jour avec les évolutions de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte
- la possibilité pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre d'adhérer à la Fédération dans les conditions suivantes :
 - 1 délégué (jusqu'à 50 000 habitants), 1 délégué supplémentaire par tranche de 50 000 habitants.

Le Conseil vote et accepte à l'unanimité. Une délibération sera prise.

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

1/ ALSH

Cet été, 10 enfants d'Huchenneville ont effectués les animations aux centres aérés (8 à moyenneville et 2 à Miannay), et ils ont participé aux centres de loisirs organisés par la CCV.

2/ FCLH

L'association de foot existe toujours mais il n'y a plus d'équipe. Le conseil se pose la question du devenir du club de foot et demande à Mr le Maire d'organiser une assemblée générale des membres.

3/ Anciens combattants

Suite au décès de Mr Pierre FRANCOIS, aucun membre de l'association d'Huchenneville ne souhaite reprendre l'association des anciens combattants. Les membres restants vont être répartis entre les sections d'Abbeville et Moyenneville. La caisse va être dissoute, une partie de l'argent va être reversé au CCAS d'Huchenneville 1000€, une partie à la section des anciens combattants de l'ancien canton de moyenneville et le reste à la section départementale d'Amiens.

4/ Conseil communautaire 2020

Le conseil communautaire de 2020 pour la commune d'Huchenneville qui serait de deux titulaires pour 2020.

5/ Concession Mr et Mme LECOMTE

Suite à un courrier de la famille Lecomte, Mme Lecomte souhaite revendre son caveau qui est vide au cimetière de Villers sur Mareuil. Le Maire enverra un avis à la population afin de connaître s'il y a des acheteurs.

6/ Cérémonie 11 novembre 2019 et Colis de Noël

Comme tous les ans, les aînés, habitants la commune, âgés de 60 ans et plus sont invités au repas du 11 novembre. Les personnes de 70 ans et plus reçoivent également un colis de Noël qui leur sera cette année apporté par l'élue référent du hameau qu'ils habitent. A noter que l'ensemble de l'équipe municipale est convié au repas du 11 novembre quelque soit son âge.

Des devis seront demandés à la boucherie du soleil Levant et au Vol au Vent pour le repas du 11 novembre.

Le colis des aînés est fabriqué par la société Lelievre

7/ Mutuelle Just

Une permanence aura lieu le mardi 08 octobre après-midi.

8/ Vœux 2020

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 10 janvier 2020 à 19H00.

9/ Poteau Inval

Mr Jannick Mellier informe qu'un fil électrique de moyenne tension a été détérioré et provoque des arcs électriques.

Séance levée à 22h20